







# 1. Le parti décrit-il l'urgence environnementale et ses enjeux ?

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
	<p>Depuis 1986, nous vivons au-dessus du seuil de renouvellement naturel de la planète. Si tout le monde consommait comme un Européen moyen, il faudrait 4,7 planètes pour subvenir aux besoins de toute la population alors que la moyenne africaine n'est que de 1,4 planète. Nous devons favoriser la transition de notre économie pour rendre celle-ci plus respectueuse de l'environnement et garantir la préservation de la qualité de notre cadre de vie, mais également faire de cette transition une opportunité pour favoriser l'émergence de nouveaux secteurs d'activités et de créer de nombreux emplois.</p>	<p>La description des limites de notre planète et de notre surconsommation de ressources est un point essentiel de l'enjeu environnemental. Le principe est bien pris en compte par le cdH mais ne débouche pas vers une urgence à agir.</p> <p>Notons cependant que la moyenne de l'empreinte écologique africaine ne dépasse pas 1 planète (l'unité des rapports établis par le Global Footprint Network est le nombre d'hectares globaux par personne. 1,4gha/p est la moyenne africaine là où la limite - biocapacité de la planète- est de 1,8. La moyenne européenne est de 4,7gha/p).</p>	
	<p>Les politiques menées ces dernières années ont permis de substantielles améliorations, par exemple sur les volumes d'eau épurés, sur la réduction des déchets ménagers et sur l'augmentation du tri sélectif.</p> <p>Néanmoins, les défis restent importants : la biodiversité poursuit sa dégradation (31 % des espèces animales et végétales sont menacées de disparition et 9 % ont déjà disparu), le taux de particules fines dans l'air reste trop important à certains endroits</p>	<p>Les constats posés par Ecolo sont à la hauteur des enjeux environnementaux, tant locaux que globaux. La surconsommation des ressources est décrite et associé aux graves conséquences pour les sociétés humaines. L'urgence et les priorités d'actions n'en découlent cependant pas suffisamment.</p>	



de Wallonie et de Bruxelles, les masses d'eau ne sont pas en bon état et globalement l'empreinte écologique reste environ 4 fois plus élevée que ce qui est soutenable à l'échelle planétaire. La ponction que l'on opère actuellement, dans les ressources minérales et biologiques, met en danger le patrimoine commun.

(...)

La régression des ressources biologiques et leur exploitation intensive constituent, avec les changements climatiques, une des plus graves menaces actuelles pour l'humanité. Les deux phénomènes sont d'ailleurs liés, les changements climatiques générant des perturbations majeures pour la biodiversité (...).









Pour paraphraser la judicieuse formule « on ne peut créer un paradis social sur un désert économique », il est vrai qu'on ne pourra créer ni paradis social ni paradis économique sur un désert environnemental. Le défi à relever ensemble est le suivant : dans quelle mesure l'innovation technologique associée à l'esprit d'initiative, dans quelle mesure la Recherche scientifique couplée à l'économie de marché permettront à la fois d'assurer les besoins des sociétés humaines et de conjurer les déséquilibres environnementaux.

C'est pourquoi le MR est résolument en faveur du développement technologique à créer dans des universités, des hautes écoles et ces centres de recherche orientés vers le développement économique. (...)

L'état de l'environnement est globalement satisfaisant mais de nombreux progrès sont à faire dans quantité de domaines (...).





Le MR exprime le défi sous forme de question pour « conjurer les déséquilibres environnementaux » sans en décrire les enjeux. IEW conteste que l'état de l'environnement soit globalement satisfaisant.







	<p>La protection de l'environnement et du climat sont des enjeux majeurs pour le PS, car ils influencent directement notre qualité de vie, aujourd'hui et pour les générations futures. C'est de plus une question fondamentalement sociale, car ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus des dégradations de l'environnement. (...)</p> <p>Dans ce cadre, les principaux enjeux sont le réchauffement climatique, la qualité de l'air, la biodiversité et la nature, les déchets, les normes de produits et leur impact sur la santé et l'environnement, la gestion des sols et de l'eau, et la lutte contre les inondations.</p>	<p>Le caractère urgent n'apparaît pas dans la description de l'enjeu environnemental par le PS, ni son niveau de gravité.</p>	
	<p>Les défis sont de nature sociale (montée des prix), environnementale (performance énergétique des bâtiments) et économique (booster le secteur de la construction). Une politique volontariste en matière de logement doit intégrer ces trois aspects.</p>	<p>Le FDF associe les défis environnementaux au secteur du logement exclusivement, à la performance énergétique des bâtiments. La question de la surconsommation des ressources et l'urgence à agir n'apparaissent pas.</p>	
	<p>Si l'on veut pouvoir réduire de 95 % les émissions de CO2 d'ici 2050 dans les pays industrialisés, comme le préconisent les experts de l'IPCC, il faut un profond changement en matière d'investissements, d'économies et d'efficacité énergétique. Le plafond d'émissions visé dans la Stratégie 2020 est insuffisant, si l'on veut maintenir à un maximum de 2 °C le réchauffement climatique.</p>	<p>Le constat est clairement posé en matière de climat, et le défi lié à un enjeu global.</p>	



## 2. Le parti est-il d'avis de confier au Ministre-Président wallon la compétence de la politique du développement durable ?

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
	<p>Un développement humain ne peut donc être qu'un développement durable, c'est-à-dire « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Toutefois, parler de développement durable n'est pas suffisant. Ce serait en effet définir notre projet de développement par sa contrainte (le respect de l'environnement) plutôt que par sa finalité (la qualité de vie de la personne humaine). S'il nous faut changer de modèle, c'est surtout parce que nous estimons que le développement qui importe est celui de la personne humaine et de sa qualité de vie.</p>	<p>Au-delà de semer la confusion dans les définitions en concevant une bulle « personne humaine et qualité de vie » qui serait supérieure à celle du développement durable alors qu'elle y est centrale, cette proposition n'apporte rien de concret pour la politique du développement durable.</p>	
	<p>Complémentairement, Ecolo propose la réalisation d'une analyse d'impact systématique, destinée à mesurer préalablement l'impact de chacune des décisions politiques sur la durabilité. Ceci est prévu au niveau fédéral mais ne se réalise pas dans les faits. A l'initiative d'Ecolo, une cellule d'avis « développement durable » a été mise en place en Wallonie en 2013, dont la mission est d'examiner les projets de décision le plus en amont possible. Ecolo</p>	<p>La crainte de voir des avis non suivis, et une cellule isolée au sein de l'administration demeure dans la proposition. L'idée d'une inspection du développement durable, sans objectif daté, se rapproche de l'esprit de la revendication d'IEW de confier le DD au Ministre-Président : y accorder de l'importance, y associer un pouvoir qui fait défaut aujourd'hui.</p>	



	<p>veillera à la bonne application de ces mesures, dans un esprit d'efficacité et de valeur ajoutée maximale. A terme, ces outils doivent évoluer vers une véritable inspection du développement durable, dotée de pouvoirs équivalents à l'actuelle Inspection des finances. A l'instar de cette dernière, qui vise à vérifier la disponibilité des moyens financiers publics en fonction du budget disponible, l'inspection du développement durable contrôlera la conformité de la décision proposée avec les ressources environnementales disponibles et les objectifs sociaux, environnementaux et économiques fixés par ailleurs.</p>		
	<p>Le développement durable ne peut être l'alibi d'un modèle de décroissance économique. Nous entendons faire valoir nos propositions marquées par un « discours-vérité », qui sont celles d'un écologisme rationnel et équilibré, non dogmatique. Certains, au nom d'un prétendu développement durable, ou, pire, d'une décroissance, tentent d'accréditer l'idée que nous pouvons facilement nous passer de l'énergie nucléaire tout en continuant à réduire notre production de CO2.</p>	<p>Le constat posé par le programme du FDF ignore la définition du développement durable et ne se préoccupe pas de sa politique.</p>	
	<p>Le développement économique de notre Région passera inmanquablement par une prise en compte permanente des principes de développement durable. Opposer environnement et économie n'a aucun sens. Au contraire, seule leur complémentarité permettra à notre "planète bleue" d'offrir le cadre de vie apte à développer l'épanouissement de chacun. Appeler à l'émergence d'une</p>	<p>Deux prises de positions dont la cohérence n'est pas totale. La politique du développement durable n'est pas abordée.</p>	



	<p>"économie verte" n'est pas un slogan mais un devoir et une chance à saisir.</p> <p>(...)</p> <p>Aujourd'hui, le respect de l'environnement est pleinement appréhendé par les législations environnementales qui proviennent du droit européen et qui sont appliquées avec vigueur en Wallonie (zones Natura 2000, permis d'environnement, étude d'incidences sur l'environnement, diverses zones de protection, ...). C'est à ce niveau que doit s'apprécier le respect du troisième pilier du développement durable.</p>		
	<p>Concrétiser une stratégie de développement durable à chaque niveau de pouvoir qui intègre les objectifs internationaux et qui implique tous les acteurs de la société de façon coordonnée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- relancer la stratégie européenne de développement durable à long terme en intégrant les acquis de la stratégie UE2020 ;</li><li>- mettre en œuvre la vision à long terme au niveau fédéral notamment grâce à l'adoption du troisième plan de développement durable ;</li><li>- concrétiser la stratégie wallonne qui doit être rééquilibrée dans ses dimensions sociales et économiques et qui doit être coordonnée, voire fusionnée, avec les autres plans wallons, en particulier le Plan Marshall 2022 ;</li></ul>	<p>La proposition du PS de coordonner (voire fusionner) la stratégie wallonne de développement durable et le Plan Marshall plaide, sans le mentionner explicitement, pour une coordination par la présidence. Le fait même de rapprocher conceptuellement ces deux documents en souligne le caractère faitier. Le bémol réside dans l'inconnu qui entoure le « rééquilibrage » social et économique.</p>	







Nous voulons une Europe différente. Nous voulons un nouveau projet européen basé sur le progrès social, le développement durable, la coopération et la solidarité. Ces principes doivent remplacer les principes de concurrence et d'inégalité.

Le principe du développement durable est donné comme fondamental par le PTB-GO mais le programme ne présente pas de mesures pour la gestion politique du développement durable.





### 3. Le parti promeut-il le développement d'une fiscalité environnementale, produisant un « signal-prix » sur les comportements nuisibles à l'environnement ?

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaires	Note
	<p>(...) mieux tenir compte de la pollution atmosphérique dans la fiscalité.</p> <p>Le cdH propose de réduire de 10 milliards la fiscalité qui pèse sur le travail et les entreprises, ainsi que de soutenir les familles, tout en assurant l'équilibre des finances publiques par une taxation accrue des pollutions et de la spéculation, ainsi que par la suppression des intérêts notionnels et une lutte accrue contre la fraude fiscale.</p> <p>Le cdH propose d'instaurer une taxation aux frontières de l'Europe des biens importés en provenance de pays ayant des normes humaines, sociales et environnementales inférieures aux normes européennes.</p>	<p>Le cdH reste très flou dans les mesures concrètes qu'il tient à mettre en œuvre en matière de fiscalité environnementale. Les principes sont énoncés, mais ne sont pas traduits en mesures concrètes et sont donc difficiles à évaluer.</p>	
	<p>(...) la suppression des subsides dommageables pour l'environnement. Il s'agit de réaliser un inventaire des subsides, subventions et autres soutiens publics à des produits polluants ou de nature à favoriser des comportements polluants et de prévoir un phasing out des subsides les plus impactant au niveau environnemental.</p>	<p>À l'exception d'une taxe européenne sur le kérosène, Ecolo ne propose pas de mesure précise permettant d'envoyer un « signal-prix » en matière de fiscalité environnementale. Cependant, le phasing out d'un certain nombre de subsides dommageables à l'environnement qui ne sont malheureusement pas cités, peut envoyer</p>	





Instaurer une taxation européenne du kérosène.

ce « signal-prix » sans créer pour autant de nouvelles taxes.



Opérer un glissement de la fiscalité du travail vers la fiscalité environnementale.







Ce glissement doit s'opérer par le biais de deux mesures :

- harmoniser de manière progressive les accises sur l'essence et le diesel ;
- aligner progressivement la fiscalité favorable aux voitures de société sur celle des salaires : dans un 1er temps, supprimer certains avantages tels que la carte carburant, augmenter les cotisations sociales « employés » uniquement sur cet avantage »



Taxer les produits polluants qui portent atteinte à l'environnement et à la santé. L'utilisation de produits de ce type n'est pas sans incidence sur l'environnement et la santé et représente un coût important à charge de la collectivité, notamment pour la dépollution des eaux. En Suède, la taxation a permis de réduire les risques sur l'écosystème et la biodiversité et a contribué à encourager les pratiques agricoles durables. Accompagnée d'autres politiques, cette mesure a permis de réduire de 65% l'utilisation des pesticides sur une période de 18 ans. Cet exemple nous invite à introduire une taxe sur les produits phytosanitaires (pesticides) qui représenterait une recette fiscale estimée à 32 millions d'euros.

Le FDF a le programme le plus ambitieux en matière de fiscalité environnemental et a le mérite de faire preuve de transparence en annonçant les mesures qu'il compte mettre un œuvre pour augmenter la fiscalité environnementale. L'alignement des accises du diesel sur celle de l'essence, la fin de la fiscalité favorable aux véhicules de société ainsi que l'instauration d'une taxe sur les produits phytosanitaire sont des mesures réclamées de longue date par les associations environnementales.









	<p>(...) instaurer un système fiscal fondé sur la capacité contributive des citoyens, sur une juste rétribution d'une exploitation transparente des ressources naturelles exploitées, donnant aux États les moyens de leurs missions.</p>	<p>Les propositions du MR en matière fiscale visent exclusivement à une diminution de la pression fiscale globale sans aucune autre forme de compensation qui pourrait notamment venir de la fiscalité environnementale. La seule proposition en matière de fiscalité environnementale est obscure ne peut être réalisée qu'au niveau européen voire mondial.</p>	
	<p>(...) veiller à ce que toute mesure fiscale environnementale prenne en considération l'aspect « capacité contributive » des citoyens afin qu'ils ne soient pas pénalisés par ces mesures lorsque leurs moyens ne leur permettent pas de changer de comportement.</p>	<p>À l'exception de la TMC, le parti socialiste n'émet aucune proposition en matière de fiscalité permettant d'envoyer un « signal prix » sur les comportements dommageables à l'environnement. La seule évocation détournée à ce « signal-prix » insiste pour que les mesures en matière de fiscalité environnementale tiennent compte des revenus des citoyens.</p>	
	<p>Nous ne croyons pas à la fiscalité verte qui « responsabiliserait » individuellement toute la population. Les écotaxes et les sacs-poubelle payants (souvent chers) ne sont pas efficaces. La fiscalité verte part en effet du principe que les citoyens doivent modifier individuellement leur attitude grâce à la cherté du prix payé pour un comportement polluant.</p>	<p>Le PTB-GO s'oppose explicitement à toute fiscalité environnementale et à l'application du principe « pollueur-payeur ».</p>	

## 4. Le parti avance-t-il le développement d'un modèle économique fondé sur les principes de l'économie circulaire ?

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaires	Note
	<p>Le cdH propose de développer de nouveaux modes de consommation et favoriser l'économie circulaire (...) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favorisant l'émergence de réseaux d'entreprises, en établissant une mise en valeur de leurs déchets et en identifiant des cycles de production permettant que les résidus d'une entreprise puissent devenir une ressource pour une autre qui favorise leur réutilisation ;</li> <li>- mettant en œuvre un plan d'actions « eco-suffisance » visant à permettre une satisfaction des besoins par une utilisation moindre de ressources et de produits, et qui analyse la manière dont les services de prêt, les activités de leasing, etc., peuvent être stimulés. Il faut encourager le développement d'entreprises de services qui facturent l'utilisation de produits. Ces nouveaux types de services se substitueraient à la vente de produits.</li> </ul>	<p>Le cdH voit en l'économie circulaire un nouveau mode de développement économique, soutenable pour notre société. Il n'en fait cependant pas l'axe central de sa politique économique et ne se repose pas sur le soutien à l'économie wallonne que constituent notamment les pôles de compétitivité.</p>	



	<p>Ecolo propose dès lors que les gouvernements fédéral et régionaux poursuivent une stratégie de soutien à l'économie circulaire, sur bases des expériences réalisées et en adaptant certaines législations existantes (éco-conception, réutilisation des déchets, etc.). L'objectif majeur de l'économie circulaire est d'optimiser les flux d'énergie et de matières pour utiliser efficacement le minimum de ressources et réduire la production de déchets, tout en relocalisant une partie de l'économie.</p> <p>Ecolo propose que les gouvernements favorisent l'essor de l'économie circulaire, notamment en s'appuyant sur la méthode des Alliances Emploi-Environnement en s'assurant de la conscientisation, du soutien et des engagements des partenaires des secteurs publics, privés et non-marchand envers ces pratiques à plus-value sociale et environnementale.</p>	<p>Ecolo fait de la transition de notre économie et donc du développement d'un nouveau modèle économique fondé sur les principes de l'économie circulaire une de ses priorités. Il propose d'appliquer une stratégie globale « cradle to cradle » à l'ensemble de notre tissu économique.</p>	
		<p>Le FDF ne fait aucunement mention de la nécessité d'un changement de notre mode de développement économique, ni de la pression environnementale de notre modèle économique linéaire. Ne partageant pas ces constats, il n'en tire aucune proposition.</p>	
	<p>Par ailleurs, en Région wallonne, le développement économique passera immanquablement par une prise en compte permanente des principes de développement durable. Opposer environnement et économie n'a aucun</p>	<p>Le MR ne fait aucune proposition quant au nécessaire changement de notre mode de développement économique linéaire vers une économie circulaire. Le sujet est abordé tel</p>	



sens. Au contraire, seule leur complémentarité permettra à notre "planète bleue" d'offrir le cadre de vie apte à développer l'épanouissement de chacun. Appeler à l'émergence d'une "économie verte" n'est pas un slogan mais un devoir et une chance à saisir.

un slogan appelant à l'émergence d'une économie verte sans définir ce concept et sans proposer de mesure concrète pour son application.



Le PS veut développer une stratégie d'élargissement consistant à intégrer toutes les composantes de l'innovation qu'elles soient technologiques ou non technologiques en soutenant l'éco-innovation et l'économie circulaire telle l'intégration du cycle de vie des produits au niveau de leur conception.

(...) promouvoir une approche circulaire de l'économie (...) qui vise à faire émerger des solutions innovantes pour permettre de découpler la croissance économique de l'augmentation de la consommation des ressources en privilégiant, par exemple, l'utilisation conjointe de flux de matières et d'énergie entre entreprises, et la mutualisation de biens et de services.

Le PS fait de l'économie circulaire un modèle de développement de l'économie belge et rejoint ainsi la demande d'IEW de faire évoluer le tissu industriel vers un modèle d'économie circulaire viable à long terme. Le parti ne limite pas ses propositions à une approche fondée uniquement sur les déchets et porte une réflexion globale « cradle to cradle » sur l'avenir de notre développement économique.





Le PTB-GO n'émet aucune proposition quant au passage à un modèle économique circulaire. Le seul lien fait par ce parti entre économie et environnement est lié à la transition d'une économie fondée sur les énergies fossiles vers les énergies renouvelables.







## 5. Le parti fait-il de la lutte contre les changements climatiques un enjeu central ?

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
	<p>Le cdH propose de (...) développer une « Stratégie de développement bas carbone » belge pour gérer la transition vers une économie faible en carbone et des réductions de CO2 de 80% à 95% en 2050 et améliorer la gouvernance de la politique climatique en Belgique ; agir en faveur d'une réduction de 30% en matière de réduction du CO2 à l'horizon 2020 au niveau européen et continuer de plaider pour une limitation à 2°C du réchauffement climatique ; définir une stratégie internationale juridiquement contraignante lors du Sommet de Paris en 2015 ; définir la trajectoire pour la contribution belge au financement de la politique climatique pour les pays en voie de développement (...) sans attendre le Sommet de Paris sur le climat et l'accord qui devrait en résulter.</p> <p>Voilà pourquoi nous proposons de mettre en œuvre au niveau local, régional, national et européen des « agendas 1234 », c'est-à-dire des plans d'action pluriannuels, comprenant des mesures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la santé, de l'habitat ou encore de l'agriculture, pour s'adapter à une hausse des températures de 1, 2, 3 ou 4°C.</p>	<p>La lutte contre le changement climatique ne fait pas partie des 100 propositions phares du CDH même si le parti y consacre trois propositions spécifiques. Le CDH reconnaît la gravité de l'enjeu climatique, formule un certain nombre d'objectifs ambitieux en matière de limitation des émissions et mentionne explicitement la nécessité d'adaptation. Le CDH reste cependant plus au niveau des principes que des mesures concrètes et l'enjeu climatique est très peu décliné de façon transversale dans les autres thématiques.</p>	





	<p>Dans le cadre du Paquet Energie/climat à l'horizon 2030, doter l'Union européenne d'objectifs à atteindre (...). Il faut réduire d'au moins 50% nos émissions de GES, introduire une part de renouvelables de 35% dans notre mix énergétique et viser une baisse de notre consommation d'énergie de 40%.</p>		
	<p>La régression des ressources biologiques et leur exploitation intensive constituent, avec les changements climatiques, une des plus graves menaces actuelles pour l'humanité</p> <p>Il est donc clair aujourd'hui que le choix ne peut être l'inaction ni l'ajournement, et que le réchauffement climatique est tant un problème environnemental qu'économique et social.</p> <p>(...) l'objectif européen doit être de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 60 % en 2030 et de 90 % à l'horizon 2050</p> <p>objectifs et trajectoires contraignants pour 2030 : -60 % GES; 45% Eff. Énergétique, 45% d'énergie renouvelables</p> <p>La Belgique doit ainsi jouer un rôle moteur dans les négociations internationales, telle que la Conférence des Parties sur le climat COP 20 en 2015, en visant à limiter le réchauffement climatique à + 2°C par rapport à la période préindustrielle et à prévoir les conséquences du réchauffement climatique sur les populations.</p>	<p>La question climatique figure comme une priorité dans le programme d'Ecolo. Cet enjeu est décliné à travers l'ensemble des autres politiques (économie, fiscalité, énergie, recherche, mobilité,...). Ecolo propose des objectifs très ambitieux : 100% des logements isolés, -60% de GES en 2030... et pas mal de mesures concrètes sur les différents niveaux de pouvoir (UE &gt; Fédéral &gt; régional). Le terme « changement climatique » (ou assimilé) apparaît plus d'une centaine de fois à travers tout le programme.</p>	
	<p>Le Conseil européen du 17 juin 2010 a adopté la Stratégie Europe 2020 a défini en matière de climat et d'énergie. Ce sont les objectifs dits « 20/20/20 ».</p>	<p>L'enjeu climatique ne figure pas parmi les axes majeurs du programme du FDF. Le mot « climat » apparaît seulement deux fois dans tout le</p>	



		programme régional, et le programme fédéral ne fait aucune mention à une politique climatique. La question climatique est davantage décrite comme une contrainte imposée par l'UE et semble s'arrêter à l'horizon 2020.	
	<p>Compte tenu de notre petite taille et du caractère international de l'enjeu climatique, la politique de taxation du CO2 doit en effet être menée au niveau le plus élevé possible.</p> <p>Satisfaire aux objectifs européens en matière de réduction des émissions mais pas plus. La volonté de se montrer premier de classe est préjudiciable à l'économie, la population et aux générations futures.</p> <p>(...) sélectionner parmi les mesures potentielles de réduction de CO2 celles qui sont les plus rentables. Il faut toujours, avant d'adopter une mesure, se poser la question de savoir combien coûte cette dernière par tonne de CO2 économisée. C'est là un critère important car les ressources que l'Etat peut consacrer à ce combat ne sont pas illimitées.</p> <p>En parallèle, l'agriculture devra apporter une contribution significative à la lutte contre les changements climatiques.</p> <p>(...) non pas consommer moins mais consommer mieux. Il ne s'agit pas de réduire notre consommation mais de trouver des modes de consommation moins énergivores (...).</p>	<p>Les changements climatiques sont absents des constats dressés par le MR dans son programme. Les propositions qui en découlent sont lointaines, reportées à l'échelon international. L'appel à faire le minimum et l'affirmation du caractère préjudiciable pour l'économie d'actions de réduction des émissions de GES sont choquants pour les environnementalistes.</p> <p>Pour le MR, seule l'agriculture est le secteur qui pourrait contribuer à la lutte contre les changements climatiques.</p>	





	<p>(...) une politique climatique réaliste qui permet à l'Europe de parler d'une seule voix et de favoriser un accord avec des objectifs contraignants lors de la conférence sur le climat (COP21) en décembre 2015 à Paris.</p>		
	<p>La protection de l'environnement et du climat sont des enjeux majeurs pour le PS (...). Bien entendu, cette légitime volonté de préserver l'environnement et le climat ne doit pas mener à de nouvelles inégalités sociales ni freiner le redéploiement économique.</p> <p>Le PS propose de : contribuer à la conclusion d'un accord climatique mondial contraignant en 2015 en vue de limiter l'augmentation de la température globale à maximum 1,5°C à 2°C et veiller au succès du sommet de Paris en 2015 ; inscrire au cœur du futur accord mondial l'objectif d'une transition juste et durable (...) ; définir une stratégie climatique ambitieuse et réaliste, avec des étapes intermédiaires en 2030 et 2040, jusqu'en 2050 qui permette de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Europe de 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990 (...) se concentrer sur la trajectoire et les actions les plus efficaces au meilleur coût (...) ; viser en particulier les bâtiments, les transports, les entreprises, l'agriculture, l'énergie et l'aménagement du territoire (...) ; concrétiser le soutien aux pays en développement afin de les aider à faire face aux conséquences du réchauffement climatique (...) ; préparer dès à présent les mesures d'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>L'enjeu climatique est bien présent, tout en restant subordonné aux enjeux économiques et sociaux. Il est décliné de façon transversale dans d'autres politiques.</p> <p>Dans la thématique Climat, les mesures concrètes concernent davantage la « gouvernance climatique » que des actions précises de réduction d'émission... Par ailleurs, Le PS propose notamment de développer le transport aérien comme levier de développement ou de traiter les énergies renouvelables sur un pied d'égalité par rapport aux autres sources d'énergie tant pour l'accès au réseau que pour le soutien public. Ces ambiguïtés rendent l'analyse difficile.</p>	



Selon le GIEC, pour 2020, les pays industrialisés comme la Belgique doivent réduire leurs rejets de gaz à effet de serre d'au moins 30 % par rapport à 1990, et de préférence de 45 %. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions limiter à 2 °C le réchauffement terrestre. En 2050, nos émissions devront se situer à 95 % en dessous du niveau de 1990. Les engagements contractés par la Belgique sont nettement en dessous de ces chiffres ; Pour réaliser les objectifs du GIEC, un plan climatique est nécessaire, avec des objectifs intermédiaires clairs et un plan d'équipement clair pour la production d'énergie ; C'est pourquoi nous voulons confier à la collectivité les leviers d'une révolution verte.

Cette transition n'est possible qu'en tournant le dos aux mécanismes du marché (...) cette révolution verte n'est possible que si nous mettons hors-jeu les multinationales de l'énergie ;

On ne peut pas sauver le climat s'il existe un marché carbone.







Le programme du PTB-Go décrit sérieusement les enjeux climatiques et le volet « Climat » apparaît en bonne place dans le programme.

Le parti tisse des liens très justes entre climat, énergie et transports. Cependant, le PTB-GO ne propose qu'une seule voie pour relever cet enjeu climatique : que tous les investissements (production d'énergie, efficacité énergétique, transports...) soient aux mains de la collectivité. Les mesures concrètes visant la réduction des émissions font défaut.









## 6. Le parti soutient-il une modification du calcul de la TMC sur base de critères environnementaux ?

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
		Le cdH ne traite pas la question de la fiscalité automobile. En matière de mobilité, seule la fiscalité sur le travail est abordée, via la proposition de créer une carte flexi-mob'. Il s'agit d'une alternative aux voitures de société sous la forme d'une enveloppe fiscale disponible pour tout travailleur et dont le montant pourra être utilisé pour les déplacements (tous modes) ou pour les frais de logement.	
	(...) modifier dans ce sens [prise en compte de l'écoscore] les paramètres entrant dans le calcul de la taxe de mise en circulation de manière à orienter le choix des consommateurs vers les véhicules moins polluants et moins énergivores.	La mesure prend place sous le titre « Favoriser les modes, les véhicules et les carburants les moins polluants » qui propose une série de mesures normatives et fiscales pour le transport routier.	
	« Proposition n°6 : Modifier la taxe de mise en circulation (TMC) La taxe doit être revue en tenant compte de critères environnementaux. Il convient d'en faire un véritable outil de pilotage public de comportements d'achat en matière de voitures neuves. »	La mesure correspond en tout point avec les attentes de la Fédération. Cependant, la proposition 7 du FDF (« Réintroduire l'écobonus avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 pour l'achat d'un véhicule neuf ») n'a guère de sens dans l'optique d'une révision de la TMC sur base de critères environnementaux. Il est donc difficile de percevoir quelle est la priorité du parti (TMC ou écobonus).	



		Le MR propose juste d'introduire une « <i>exemption de la taxe de mise en circulation</i> » en tant que mesure de promotion des véhicules électriques. Aucune autre allusion n'est faite à la TMC.	
	Intégrer des critères environnementaux dans les taxes de circulation et de mise en circulation en veillant à ne pas pénaliser les citoyens qui n'ont pas les moyens d'acheter des voitures neuves qui émettent peu de polluants et de gaz à effet de serre.	La mesure s'inscrit à côté d'autres propositions visant à promouvoir le partage de la voiture et l'utilisation de carburants/motorisations alternatifs. On peut juste regretter l'association faite par le PS entre voiture neuve et voiture émettant peu de polluants et de gaz à effet de serre : dans les faits, la situation est nettement plus complexe.	
		Le PTB n'aborde pas la question de la fiscalité automobile, si ce n'est de manière très indirecte en soulignant que « Nous ne croyons pas à la fiscalité verte qui « responsabiliserait » individuellement toute la population ».	

## 7. Le parti fait-il du SDER une référence incontournable de la politique régionale ?



Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
		<p>Le CDH n'accorde pas une place centrale au SDER, tant dans la politique générale du Gouvernement que dans la politique d'aménagement du territoire. La pensée est par ailleurs fournie au niveau territorial, avec la proposition des villes nouvelles par exemple. Le rôle que CDH compte faire jouer au SDER reste dès lors mystérieux.</p>	
	<p>Le Plan régional de développement (PDR), le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), ont été évalués et modernisés en fonction des nouveaux enjeux posés à nos sociétés. Il s'agit désormais de mettre en œuvre ces nouveaux outils.</p>	<p>Ecolo parle peu du SDER. Reste que son ambition le concernant est entière. L'enjeu pour le nouveau Gouvernement sera de faire vivre un projet de territoire que le Gouvernement sortant aura construit au plus près des enjeux contemporains.</p>	



		Les enjeux territoriaux wallons sont très peu appréhendés par le FDF.	
	<p>Un SDER wallon réformé doit devenir un outil de politique de référence contenant une (et une seule) stratégie de développement territorial.</p> <p>(...) le nouveau SDER wallon doit être un levier pour renforcer l'attractivité socio-économique du territoire.</p>	Le MR fait du SDER un document important dans l'action publique. Toutefois, le SDER reste pour lui davantage un document d'aménagement du territoire <i>stricto sensu</i> qu'un document faîtier de la politique générale du Gouvernement. Le MR appelle de ses vœux un SDER retoqué, dont l'utilisation serait la plus souple, et qui permettrait un développement économique le plus important.	
	<p>La Région s'est dotée à cet égard, lors de la législature qui s'achève, d'outils planificateurs de développement tels le SDER et le plan Marshall 2022. Ces documents constituent des guides utiles à l'élaboration d'une politique de développement cohérente pour la Wallonie et les territoires qui la composent. Il convient toutefois de faire vivre ces outils en ajustant les options qui s'y trouvent aux évolutions de la société et des territoires.</p>	Le PS fait du SDER un document essentiel dans la conception et la conduite de la politique du Gouvernement à venir. Le PS pose toutefois des balises : le SDER doit pouvoir évoluer selon les évolutions sociétales ; le SDER ne doit pas donner lieu à une interprétation littérale.	
		Cette matière n'est en rien commentée	



## 8. Le parti souhaite-t-il augmenter la conversion des systèmes agricoles vers des systèmes autonomes et durables, notamment de l'agriculture bio ?

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
	<p>L'alimentation est un facteur essentiel de la santé humaine : en juste quantité, en variété suffisante et de bonne qualité. Une production agricole minimisant les apports extérieurs, organisée à une échelle familiale et consommée à une distance raisonnable, est de nature à contribuer à une alimentation saine. C'est pourquoi le cdH défend (...) la poursuite du plan stratégique Bio, mis en place en Wallonie, en renforçant le développement de la filière de valorisation des produits de l'agriculture biologique (en activant les aides économiques prévues dans le 2ème pilier PAC).</p> <p>(...) le cdH propose d'encourager l'autosuffisance alimentaire de nos élevages au départ du plan de recherche en autonomie protéique, en proposant un plan stratégique « autonomie alimentaire des élevages » avec l'ensemble des acteurs et partenaires agricoles (recherche, formation, investissement, structuration, industrie).</p>	<p>Le programme du CdH soutient la poursuite du plan stratégique Bio et l'autonomie de l'élevage. Le programme envisage également d'« Amplifier la politique de réduction de l'utilisation de pesticides et de biocides » sans toutefois citer l'agriculture. La durabilité de l'agriculture n'est pas envisagée eu égard à la biodiversité. Le programme prévoit également de valoriser les produits agricoles wallons de qualité.</p>	



**ecolo**

(...) En Wallonie, elles (les mesures conditionnant les paiements) doivent notamment se focaliser sur les défis environnementaux les plus importants, dont la lutte contre l'érosion des sols et le maillage écologique.

Ecolo propose de créer une nouvelle aide couplée pour les légumineuses en cultures ou en prairies (l'augmentation du trèfle) dans un but de développement de la production et d'augmentation de l'autonomie en protéines végétales (...).

Il convient de soutenir les MAE permettant une approche systémique de l'exploitation : plan d'action environnemental, faible charge en bétail ; (...)

Les aides à l'investissement pour des reprises ou extensions de ferme doivent être conditionnées

- à un audit environnemental et énergétique de l'ensemble de l'exploitation ;
- à un plan de rentabilité économique basé sur la réduction des intrants (engrais, amendements divers) ;
- à la mise en place d'une transition pour aboutir à des pratiques agricoles biologiques ou d'agro-écologie ;
- à une étude financière réalisée avec un organisme indépendant sur la transmission du capital (terrain, machines, habitations, bétail etc.) entre le vendeur et l'acheteur.

Ecolo propose de fixer un objectif minimal de 20 % de terres cultivées en bio en 2020. (...)

Ecolo plaide pour des aides qui orientent l'agriculture wallonne et incitent les agriculteurs à adopter des pratiques durables. Concret en matière d'autonomie, le programme d'Ecolo soutient une aide couplée pour les légumineuses. Seul Ecolo plaide une utilisation des Surfaces d'Intérêt Écologique dans le cadre du verdissement qui se focalisent. Les propositions du parti se complètent d'un renforcement des mesures agro-environnementales et d'une politique plus intégrée des aides à l'investissement en terme d'agroécologie.







Les FDF veulent encourager une réduction de l'utilisation des pesticides et proposent une taxe (20 euros par hectare) liée à la fréquence d'utilisation du produit devrait être envisagée tant pour les produits professionnels qu'amateurs. Son produit pourrait venir en soutien à l'agriculture biologique, ou encore, favoriser la biodiversité, Natura 2000.

La proposition du FDF d'instaurer une taxe sur les pesticides contribuera à renforcer la durabilité des systèmes agricoles. L'affectation du produit de cette taxe à l'agriculture biologique ou Natura 2000 est un bon signal.



Définir, en concertation avec le secteur, les normes environnementales sur base d'une légitimité suffisante, de critères objectifs et en tenant compte de leur praticabilité sur le terrain (...)

Développer et encourager, au travers des mesures agrienvironnementales, des techniques culturales susceptibles de limiter l'assèchement et l'érosion des sols, de stocker du carbone dans les sols et de réduire les passages dans les champs (cultures dérobées, semis sans labour,...) ;

Optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage du carbone en allongeant la saison des pâturages (...) et maintien d'une densité du bétail optimale en prairie en vue d'accroître la production d'herbe ;

Développer les productions animales sur base de races assurant le rapport « quantité de gaz à effet de serre produit/kg de produit animal produit » le plus faible comme c'est le cas pour le Blanc Bleu pour la viande ;

Encourager la production de bioénergie en veillant toutefois à ce que les surfaces agricoles productives soient utilisées en priorité pour produire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

(...) Privilégier à outrance les filières spécialisées au détriment de la filière agroalimentaire classique pourrait, à long terme, mettre à mal la survie d'un secteur qui est un important moteur de l'activité économique





La question de l'autonomie des exploitations agricoles est peu présente dans le programme du MR et la durabilité est envisagée essentiellement sous l'angle de l'efficacité de production, laissant peu de place à la biodiversité.

Le parti considère que les filières spécialisées, notamment l'agriculture biologique, ne doivent pas être privilégiées « à outrance ».

Le programme du MR n'envisage pas le verdissement selon ses objectifs intrinsèques, environnementaux donc, mais sous l'angle d'une diminution des surfaces productives.





	<p>wallonne et créateur de nombreux emplois. Il est primordial que les pouvoirs publics continuent, par les aides à l'installation par exemple, à soutenir le secteur agroalimentaire classique sans perpétuellement revoir ses exigences à la hausse.</p> <p>Le verdissement de la PAC et les législations en faveur de la protection de l'environnement entraînent sur toute l'Europe, une diminution des surfaces dédiées à la production agricole ou une diminution de leur production. Si les 7% de verdissement de la PAC annoncés ne représenteraient en valeur brute « que » 275.000 ha sur le territoire wallon, certaines exploitations agricoles verront une diminution de leur outil de travail de sorte qu'elles ne seront plus rentables même avec l'aide de subvention.</p>		
	<p>Le PS propose de (...) reconnaître le caractère d'utilité publique des activités agricoles et mieux informer la population sur celles-ci (...).</p> <p>Encourager le développement de l'agriculture bio.</p> <p>Planter un dispositif de verdissement répondant aux objectifs environnementaux et climatiques sans alourdir les charges administratives.</p>	<p>Renforcer l'autonomie des systèmes agricoles et leur durabilité n'apparaît pas comme un élément prioritaire du programme du PS. L'agriculture y est présentée à travers les rôles positifs qu'elle remplit sans relever que cette multifonctionnalité résulte de politiques publiques (normes environnementales, MAE, ...).</p> <p>Le PS propose cependant d'encourager le développement de l'agriculture bio et soutient le verdissement.</p>	
		<p>Ce sujet n'apparaît pas dans le programme du PTB-Go.</p>	




## 9. Le parti rédige-t-il des politiques spécifiques afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité en Wallonie ?





(les questions relatives à la chasse ont été extraites des réponses dans un souci de concision)

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
	<p>Multiplier les campagnes de sensibilisation de type « plan abeille », « plan Maya » afin de sauvegarder d'autres espèces ;</p> <p>Maintenir l'effort tout en modernisant les outils tels qu'un code « nature », qui réformerait la loi de la Conservation de la Nature ;</p> <p>Asseoir et valoriser le réseau Natura 2000 tout en l'adaptant aux réalités locales et technico-économiques ;</p> <p>Rationaliser les moyens financiers et humains : utiliser les moyens financiers publics ou issus de systèmes de compensation en ciblant des projets efficients ;</p> <p>Simplifier et alléger les procédures en matière de plan de gestion des sites naturels mais aussi de protection de territoires domaniaux et permettre aux autres acteurs de la ruralité, de protéger et d'entretenir leur propre patrimoine nature ;</p> <p>Intégrer le facteur Biodiversité dans les réflexions d'aménagement du territoire en intégrant la notion de réseaux écologiques dans les opérations de planification comme les remembrements ou les plans communaux d'aménagement ;</p>	<p>Les mesures proposées par le cdH ne semblent pas répondre au constat d'une perte de la biodiversité préoccupante en Wallonie. Le programme vise essentiellement une meilleure communication et une rationalisation des outils et des moyens existant alors que le faible niveau de protection de la biodiversité, les pressions croissantes liées à l'agriculture, l'urbanisation et les changements climatiques appellent une politique plus volontariste.</p>	



	<p>Appliquer, adapter et compléter des outils d'intégration écologique comme le « réseau Wallonie nature » afin de garantir une gestion transversale et pragmatique de la « Nature ordinaire »</p>		
<p><b>ecolo</b></p>	<p>Aux plans national et régional, les causes de régression de la biodiversité ne sont toujours pas enrayerées : manque de transversalité des politiques, agriculture intensive, dispersion des polluants, régression des habitats suite à l'urbanisation ... et érosion des sols. (...)</p> <p>En ville et en milieu rural, il convient d'amplifier le développement d'un réseau écologique (...).</p> <p>La mise en œuvre du réseau Natura 2000 a connu des difficultés administratives (...). Il s'agit maintenant de donner un statut définitif et d'accélérer l'adoption de mesures de gestion réalistes, concertées et suffisamment fortes pour restaurer l'état de conservation des habitats et des espèces et garantir le maintien de la qualité biologique de chacun des sites. Pour tous les sites protégés, des outils fonciers, tels l'élargissement des mécanismes de droit de préemption au bénéfice des autorités publiques, doivent être envisagés et un financement particulier des communes présentant une forte densité de sites d'intérêt biologique doit être organisé.</p> <p>(...) Enfin, Ecolo veut développer une réflexion stratégique sur les outils publics de conservation. (...)</p> <p>Ecolo entend travailler à l'élaboration de sources alternatives de</p>	<p>Les propositions du programme d'Ecolo sont concrètes pour renforcer la mise en œuvre de Natura 2000, mais également pour doter de moyens d'action les pouvoirs publics régionaux (droit de préemption) et communaux (financement adapté). Ecolo compte élargir le socle de financement des actions en faveur de la biodiversité via la création d'un « Fonds nature ».</p>	



	<p>financement au bénéfice de la conservation de la biodiversité. Un Fonds Nature wallon doit être créé à cette fin. (...)</p>		
	<p>Poursuivre la mise en œuvre du décret Natura 2000 et faire accroître la part du territoire wallon ayant le statut de réserve naturelle (actuellement 13.12%) de 10000 hectares.</p> <p>(...) L'IWEPS note à cet égard une érosion de la biodiversité en Wallonie : de nombreuses espèces sont en déclin et certaines sont menacées ou ont déjà disparu. Les FDF sont favorables à une augmentation sensible du parc naturel protégé en Wallonie</p>	<p>Le programme du FDF affiche une ambition volontaire en matière de protection de la biodiversité. Les mesures sont cependant peu nombreuses et peu concrètes.</p>	
	<p>La biodiversité nécessite la mise en place d'un cadre protecteur et, dans nos régions, une intervention humaine constante. (...) On constate une légère érosion de la biodiversité en Région wallonne. Il importe de protéger les habitats naturels et les espèces animales ou végétales menacées. Le statut de conservation des espèces en Wallonie est défavorable à hauteur de 40 %. (...)</p> <p>Adopter une Stratégie Wallonne pour la Biodiversité, fondée sur l'analyse globale et locale de la situation, fixer des objectifs ambitieux pour la décennie 2010-2020 et associer tous les acteurs de notre Région à la mise en œuvre de cette politique à l'échelle de la région, au niveau local, dans les différentes activités humaines et dans la vie de chacun ;</p> <p>Favoriser le maillage écologique en Région wallonne (...), dans le cadre d'un vaste programme de plantations d'arbres au travers de</p>	<p>L'enjeu de la biodiversité à l'échelle régionale est bien présent dans le programme du MR. Les politiques envisagées sont pertinentes et relativement ambitieuses, avec des mesures concrètes. Cette ambition se heurte cependant aux propositions défendues en matière agricole, ou seul l'intéressant « partenariat entre les autorités locales et régionales et le monde agricole pour développer des actions en faveur de la préservation et de la plantation de haies, vergers et zones de nature » crée un pont entre les deux domaines.</p>	



	<p>nos villes et campagnes ;</p> <p>Mieux gérer nos espaces naturels importants, c'est-à-dire favoriser la création de réserves naturelles, restaurer les écosystèmes, protéger de façon ciblée les espèces menacées (en conciliant les activités humaines et économiques) et favoriser la participation pour la mise en œuvre de Natura 2000 ; (...)</p>		
	<p>A tous les niveaux de pouvoir, le PS propose de (...) renforcer la stratégie et les actions concrètes mises en œuvre en vue de préserver la nature, enrayer réellement le déclin de la biodiversité et si possible la restaurer à l'horizon 2020, du niveau local à l'échelon international.</p> <p>Au niveau wallon, le PS propose de (...)</p> <p>Poursuivre le développement de réserves naturelles et du programme Natura 2000 – qui constituent un réseau de sites à protéger et qui sont les principaux outils de gestion de la biodiversité – en renforçant la dynamique partenariale entre les pouvoirs publics, les associations et les propriétaires des sites concernés.</p> <p>Concrétiser le plan « Wallonie nature » en évaluant les impacts sociaux, économiques et environnementaux des mesures proposées et en se concentrant sur les mesures les plus efficaces au meilleur coût.</p> <p>Améliorer la mobilisation des citoyens et des acteurs publics et privés pour la préservation de la nature et de la biodiversité en favorisant la mise à disposition d'informations claires et la gestion</p>	<p>Volontariste à tous les niveaux de pouvoir, le programme du PS nomme les enjeux du déclin de la biodiversité. Plusieurs mesures soutiennent la restauration de la biodiversité mais restent peu concrètes, notamment en ce qui concerne les moyens à y affecter.</p>	



	<p>partagée (notamment par les contrats de rivières, les plans communaux de développement rural et des plans équivalents à développer en zone urbaine).</p> <p>(...)</p> <p>Développer les maillages environnementaux (par exemple les forêts, parcs, zones naturelles, haies et arbres, zones de fauchage tardif, rivières, marais et étangs) sur le territoire wallon en vue d'améliorer la biodiversité et le cadre de vie, d'augmenter le tourisme et les loisirs et, pour ce qui concerne l'eau, de mieux lutter contre les inondations ;</p> <p>Concilier le développement agricole et la préservation de l'environnement et de la biodiversité.</p>		
		<p>Le programme du PTB-Go n'aborde pas les questions relatives à la biodiversité.</p>	



## 10. Le parti cherche-t-il à limiter l'exposition des citoyens aux pollutions environnementales ?

(pour une question de concision les extraits des programmes relatifs au bruit n'ont pas été retenus ici)

Parti	Citations du programme qui répondent à la question	Commentaire	Note
	<p><u>Pesticides</u> :</p> <p>Analyser la toxicité des matières actives qui peuvent avoir un effet sur les insectes pollinisateurs lors de l'analyse des demandes d'autorisation ainsi que sur la santé humaine ;</p> <p>Organiser une campagne de communication efficace et bien ciblée (inspirée par exemple des campagnes anti-tabac). Elle ne visera pas seulement les consommateurs proactifs mais également ceux ne cherchant pas spontanément des informations sur les pesticides ;</p> <p>Etendre les mesures de suivi médical des travailleurs. Ces mesures ne viseront pas uniquement les utilisateurs professionnels de pesticides mais toutes les personnes concernées à titre professionnel, en ce compris notamment les transporteurs et les travailleurs sur les sites de production ;</p> <p>Evaluer l'exposition des citoyens vivants près des zones d'application de produits phytopharmaceutiques et prendre toutes les mesures qui s'avèreraient utiles.</p>	<p>Le CDH donne une place notable à la question des pesticides et du bruit son programme régional. Il intègre également la nécessité de mettre à disposition des consommateurs plus d'information sur les produits (étiquette sur l'émission des polluants des matériaux de construction). Les nanomatériaux, les perturbateurs endocriniens, les effets cocktails et les substances extrêmement préoccupantes apparaissent aux rangs des priorités du parti, même si seul le niveau d'action européen est évoqué.</p>	





Au niveau européen :

Adopter de nouvelles politiques et renforcer les politiques existantes de manière à protéger les citoyens européens et la nature, y compris les pollinisateurs, tels que les abeilles, des effets nocifs des produits chimiques. Une attention particulière devrait être accordée aux substances extrêmement préoccupantes, aux perturbateurs endocriniens, aux effets cocktails des combinaisons chimiques et aux nanomatériaux (...).

**ecolo**

Ecolo plaide pour une application sans faille et un renforcement du règlement européen REACH dans la totalité des entreprises du secteur.

Par ailleurs, si les nanotechnologies et nanoproduits peuvent représenter une opportunité, ils peuvent aussi représenter des risques sérieux pour l'environnement et la santé humaine : le principe de précaution doit être mis en oeuvre. Ecolo veut qu'un ratio d'au moins 5% soit atteint entre la recherche appliquée et la recherche sur les impacts. A l'instar des OGM, avant la mise sur le marché de ces produits, des études sérieuses prouvant leur innocuité et montrant leur intérêt sociétal doivent être menées.

Enfin, il est nécessaire de diminuer notre exposition aux perturbateurs endocriniens (phtalates, bisphénol A...). La Belgique peut, comme la France, anticiper les décisions européennes en élargissant l'interdiction du bisphénol A à l'ensemble des emballages alimentaires, et soutenir activement au niveau européen une stratégie générale de

Le programme d'Ecolo donne une place importante à la question des substances nocives (pesticides, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux), à la qualité de l'air intérieur et au bruit. Des mesures précises y sont associées. La volonté d'appliquer le principe de précaution sur les nanomatériaux est claire.





réduction des perturbateurs endocriniens. D'autres micropolluants tels que les résidus de médicaments et de substances hormonales doivent faire l'objet d'une stratégie pour en éviter la dispersion dans l'environnement »

Des mesures d'amélioration de la qualité de l'air intérieur sont également prévues.



Instaurer une taxe sur les produits phytosanitaires.

Instaurer des zones de basse émission de polluants locaux et de bruit dans les grandes villes de Charleroi et de Liège.

Au niveau européen :

Protéger les citoyens européens et la nature, y compris les pollinisateurs tels que les abeilles, des effets nocifs des produits chimiques. Une attention particulière devrait être accordée aux substances extrêmement préoccupantes (SVHC), aux perturbateurs endocriniens, aux effets cocktails des combinaisons chimiques et aux nanomatériaux. Le Parlement européen devrait adopter des mesures pour réduire l'utilisation de pesticides en Europe et mettre en œuvre la substitution obligatoire des substances chimiques dangereuses, ce qui stimulera l'innovation durable et renforcera les avantages compétitifs.

Approuver, d'ici 2015, une nouvelle politique visant à diminuer le niveau global de la pollution de l'air, tant intérieur qu'extérieur. Ceci doit se concrétiser par l'adoption de nouveaux plafonds nationaux pour 2020, 2025 et 2030 allant bien au-delà des engagements existants. En outre, des

Le FDF reprend pour une large partie les revendications du mouvement environnemental en ce qui concerne son programme européen. Son programme fédéral et régional est par contre beaucoup trop limité sur ce point.





mesures sont nécessaires pour s'attaquer aux sources de pollution, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, du chauffage, de la marine et de la construction, ainsi que des mesures spécifiques visant à améliorer la qualité de l'air intérieur. Les normes européennes de qualité de l'air devraient être renforcées de manière à ce qu'elles soient mieux alignées sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.



Le programme du MR ne parle ni de pesticides, ni de perturbateurs endocriniens, ni de substances chimiques et n'aborde les nanomatériaux que sous le seul angle de leur développement. La question du bruit se limite au bruit des aéroports.



Accélérer et faciliter la mise en œuvre du programme européen REACH (...)  
(...) interdisant les substances les plus nocives ; (...) employer des alternatives non toxiques à la place des pesticides dans les lieux publics (...); améliorer la protection des travailleurs dans les secteurs sensibles, en particulier dans les PME et chez les indépendants (blanchisseries, salons de coiffure, agriculteurs...)  
Enregistrer les produits contenant des nanomatériaux (...)  
Etablir les critères nécessaires pour classer les perturbateurs endocriniens(...) et lancer un programme d'actions européen à l'horizon 2020 en vue de contrôler ces substances.

Le PS donne une place importante à la question des substances nocives (pesticides, perturbateurs endocriniens, nano), à la qualité de l'air intérieur et au bruit dans son programme, par le biais du renforcement des normes de produits. Ce faisant il propose d'agir par la réduction de la pollution à la source, ce qui reste la revendication principale des acteurs de la santé-environnement.





Qualité de l'air :

Poursuivre la fixation de normes pour les matériaux de construction, les composants de meubles et autres objets domestiques, et les produits chimiques à usage domestique ;

Réglementer la vente et l'étiquetage des désodorisants intérieurs et parfums d'ambiance (...) afin de limiter les émissions de substances allergènes ou irritantes (notamment benzène ou particules fines).

Mieux faire connaître le système de diagnostic de la qualité de l'air intérieur chez les particuliers ;

Informers les citoyens quant aux effets nocifs de certains matériaux ou produits et promouvoir l'usage des meilleures techniques disponibles ;

Développer des actions en collaboration avec les secteurs sensibles (crèches, écoles, hôpitaux et maisons de repos principalement) en vue de

réduire voire supprimer l'usage de produits potentiellement nocifs et de les sensibiliser à la nécessité d'aérer régulièrement les locaux ;

(...) amiante – (...) monoxyde de carbone.



Le programme du PTB ne parle ni de pesticides, ni de perturbateurs endocriniens, ni de substances chimiques, ni de nanomatériaux. Il se préoccupe par contre des particules fines.

